

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FILIÈRES VÉGÉTALES

# Conseil et analyses Matières Organiques

## Les + OBJECTIFS

→ Fournir à chaque exploitant les éléments de gestion de la fertilité des sols de son exploitation par l'utilisation d'engrais ou la valorisation de produits résiduels organiques

## Pour QUI ?

→ Tous les agriculteurs d'Alsace.

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :

- L'analyse des effluents d'élevage et de façon plus large des produits résiduels organiques (compost...) et le conseil pour une valorisation optimale de ces produits pour la fertilisation des cultures de l'exploitation.



Cette prestation comporte la gestion des échantillons de la réception à l'Adar jusqu'à la remise des résultats de l'analyse et d'un conseil individuel écrit.

Les analyses de matière organique sont possibles tout au long de l'année, sans conditions tarifaires spécifiques.

Cette prestation est réalisée par des conseillers experts en agronomie.

### BÉNÉFICE CLIENT :



- Une bonne connaissance des sols et des situations locales.
- Une bonne connaissance des fertilisants, des amendements et des produits résiduels organiques.
- Des conseils neutres en toute indépendance commerciale.
- Maîtrise de la réglementation liée aux épandages de PRO : règlement RSD/ICPE et directive nitrates.
- Constitution d'une base de données régionales pour permettre la comparaison des échantillons analysés à un référent local.

### DOCUMENTS REMIS :



- Un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil avec vos résultats d'analyse et nos conseils de fumure ou de valorisation des effluents d'élevage.

## Infos pratiques

#### Contact

Jean-François STREHLER  
03 89 08 97 60  
jean-francois.strehler@alsace.chambagri.fr

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*